



COMMUNE DU DULLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

Le 27 avril 2011, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 avril 2011

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à J. Ph. PROVOST)

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Vote du Compte Administratif 2010
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2010
- ⇒ Vote des 3 taxes
- ⇒ Vote du Budget Unique 2011
- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur le Maire laisse la présidence à Philippe VINCENT, adjoint. Il charge Madame Brigitte LACOSTE de présenter le compte administratif 2010. Ce dernier est adopté à l'unanimité :
-POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0-

En voici le détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BUDGET 2010	REALISE EN 2010
DEPENSES EXERCICE		1 041 106.00	864 401.58
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	356 290.57	318 286.18
12	CHARGES PERSONNEL	359 791.00	342 363.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	100 657.69	88 877.57
66	CHARGES FINANCIERES	43 430.00	43 425.34
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 750.00	3 509.75
022	DEPENSES IMPREVUES	15 566.00	-
042	OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 939.74	67 939.74
023	VIREMENT SECTION INVESTISEMENT	92 681.00	-

	RECETTES EXERCICE	1 041 106.00	989 525.89
013	ATTENUATION DE CHARGES	18 000.00	21 246.56
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES	40 020.57	42 541.44
73	IMPOTS ET TAXES	599 109.00	616 179.30
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	275 470.00	290 644.06
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 150.00	7 960.90
76	PRODUITS FINANCIERS		7.59
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 650.00	10 946.04
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°		
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTE	95 706.43	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		PREVISIONS	REALISATIONS	R A R
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	619 415.45	507 057.64	105 865.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	139 650.00	108 644.24	27 125.00
20-21-23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	479 765.45	398 413.40	78 740.00
16	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	72 967.00	72 368.38	595.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 967.00	72 368.38	595.00
45	TOTAL OPERATIONS CPTE DE TIERS	17 115.00	17 102.80	
	TOTAL. DEPENSES REELLES INVEST.	709 497.45	596 528.82	106 460.00
	TOTAL. DEPENSES D'ORDRE D'INVEST	7 000.00		
040	OPERATION D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 000.00		
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	127 051.55		
	TOTAUX	843 549.00	596 528.82	106 460.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		PREVISIONS	REALISATIONS	R A R
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	327 879.71	183 387.46	144 338.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	217 879.71	123 387.46	94 338.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	110 000.00	60 000.00	50 000.00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	253 362.55	253 587.78	-
10	DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES (hors 1068)	71 954.00	72 179.00	
1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE	180 707.55	180 707.55	
138	SUBV INVESTIS. NON TRANS	701.00	701.23	
45	TOTAL OPERATIONS CPTE DE TIERS	94 686.00	77 569.24	17 104.00
	TOTAL. RECETTES REELLES INVEST.	675 928.26	514 544.48	161 442.00
	TOTAL. RECETTES D'ORDRE D'INVEST	167 620.74	67 939.74	-
021	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 681.00		
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 939.74	67 939.74	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 000.00		
	TOTAUX	843 549.00	582 484.22	161 442.00

Monsieur le Maire reprend la présidence puis présente le compte de gestion 2010 qui a été établi par Monsieur Roger DELMONT, Ancien Trésorier.

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2010, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de reconduire pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, en 2011, les taux de 2010. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et adopte les taux proposés qui sont les suivants :

- Taxe d'Habitation :	9.96
- Foncier Bâti :	20.57
- Foncier Non Bâti	39.19

Le coefficient de variation sera donc de : **1.000000**

3) BUDGET UNIQUE 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget unique 2011 qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Total dépenses	1 081 526.00 €
Total recettes	946 809.41 €
Excédent antérieur reporté	134 716.59 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses Totales	667 304.85 €
Déficit antérieur reporté	141 096.15 €
Recettes Totales	808 401.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions et vote le budget unique par 15 voix POUR.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	BUDGET 2010
	DEPENSES EXERCICE	951 054,00
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	339 658.00
12	CHARGES PERSONNEL	377 700.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	109 736.00
66	CHARGES FINANCIERES	42 370,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 603.66
042	DOTATION AMORT. ET PROVISIONS	78 986.34
022	DEPENSES IMPREVUES	40 000,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	90 472,00
	TOTAL DEPENSES	1 081 526,00
	TOTAL RECETTES	1 081 526,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	13 600,00
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES	42 250,00
73	IMPOTS ET TAXES	602 716.41
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	279 683,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 400,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 160,00
	RECETTES EXERCICE	946 809.41
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTE	134 716.59

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		R A R	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE TOTAL
	TOTAL DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	105 865.00	492 735.00	598 600.00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES	27 125.00	7 300.00	34 425.00
20-21-23	OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT	78 740.00	485 435.00	564 175.00
16	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	595.00	68 109.85	68 704.85
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595.00	68 109.85	68 704.85
45	TOTAL OPERATIONS C/PTE DE TIERS			17 115.00
	TOTAL. DEPENSES REELLES INVEST.	106 460.00	560 844.85	667 304.85
	TOTAL. DEPENSES D'ORDRE D'INVEST			
040	OPERATION D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		141 096.15	141 096.15
	TOTAUX	106 460.00	701 941.00	808 401.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		R A R	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE TOTAL
	TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT	144 338.00	313 326.51	457 664.51
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	94 338.00	57 256.51	151 594.51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000.00	256 070.00	306 070.00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES		164 174.15	164 174.15
10	DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES (hors 1068)		78 060.00	78 060.00
1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE		86 114.15	86 114.15
138	AUTRES SUBV INVESTIS. NON TRANS			
45	TOTAL OPERATIONS C/PTE DE TIERS	17 104.00		17 104.00
	TOTAL. RECETTES REELLES INVEST.	161 442.00	477 500.66	638 942.66
	TOTAL. RECETTES D'ORDRE D'INVEST		169 458.34	169 458.34
021	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		90 472.00	90 472.00
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		78 986.34	78 986.34
041	OPERATIONS PATRIMONIALES)		-	-
	TOTAUX	161 442.00	646 959.00	808 401.00

Monsieur le maire évoque les principaux projets d'investissement de l'année 2011.

➤ Aménagement de la place de l'église :

A l'issue d'une consultation organisée au cours du mois de mars 2011, -procédure adaptée-, le choix de la commission s'est porté sur la candidature de Madame **Françoise PHIQUEPAL, Architecte Paysagiste**, qui propose un taux forfaitaire de rémunération de 9 % (Montant HT : 25 627.14 €).

A ce stade, le coût des travaux est estimé, à l'issue d'une étude préalable, à **310 373.14 € H.T. soit 371 206.27 € T.T.C** (travaux estimés à 284 746 € HT - 340 556.22 € TTC, maîtrise d'œuvre à 25 627.14 € H.T. - 30 650.06 € T.T.C).

L'objectif est de réaliser un projet qui répondra à la fois aux contraintes des abords d'un monument patrimonial ainsi qu'aux attentes actuelles et usages des habitants.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer divers dossiers de demande de subvention, afin de financer ces travaux auprès :

- du Conseil général, au titre des amendes de police pour la partie parking (plafonnée à 8000 €)

- du Conseil Général, au titre des espaces verts pour la partie jardins et plantations
- de Monsieur Gérard CESAR, Sénateur de la Gironde, dans le cadre de la Réserve parlementaire
- De l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (ex DGE)

➤ Aménagement de la salle polyvalente :

Le Conseil Municipal a inscrit la rénovation de la salle polyvalente : des travaux de peinture, plâtrerie, électricité et menuiserie seront réalisés pour un montant de 31 469.48 € HT soit 37 637.49 € TTC.

Monsieur le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général. La subvention envisagée est de 7 867.37 € (25 % du montant H.T.)

Par ailleurs, le Fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes (6 910.00 € en 2011) sera demandé à la Communauté de Communes du Canton de PODENSAC, pour cette réalisation.

➤ Travaux FACE 2011 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux retenus par le SDEEG, dans le cadre du Programme FACE 2011 :

- sécurisation Brouquet	
participation de la commune 20 % :	5 232.80 €
- sécurisation Le Merle	
participation de la commune 20 % :	1 136.80 €
- sécurisation Bourriet	
participation de la commune 20 % :	3 248.40 €

La subvention d'équipement globale à verser au Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde, dans le cadre de ces travaux, s'élève ainsi à **9 618 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** cette prévision de travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

➤ Inscription de travaux supplémentaires à l'église Saint Laurent d'ALLATS :

Deux devis qui ont été transmis par Madame Evelyne BALLION, Architecte, dans le cadre des travaux de finitions, à l'église Saint Laurent d'ALLATS. Il s'agit de travaux réalisés en dehors du marché, la TC3 étant terminée.

- Petits travaux d'électricité
Devis de « DARIET ELECTRICITE » d'un Montant HT de 1 161.00 € soit 1 388.56 € TTC
- Mise en peinture de la porte d'entrée
Devis de « SARL ATELIER DUFON » d'un Montant HT de 1 440.00 € soit 1 722.24 € TTC

Le Conseil Municipal, considérant que ces menus travaux sont indispensables à la finition générale des travaux à l'église, accepte à l'unanimité ces devis.

Un troisième devis émanant de « l'Entreprise QUELIN -GROUPE VILLEMAIN-» d'un montant HT de 5 436.31 € soit 6 501.83 € TTC, concerne le vieillissement des contreforts et la reprise du seuil de l'entrée de l'église est accepté par 11 voix « pour », 2 « contre » et 2 abstentions.

➤ Autres travaux d'investissement :

Divers autres travaux devraient être réalisés cette année : aménagement de la place de la salle des fêtes, création de fossés, ravalement du mur de l'abri bus etc.

4) SUBVENTIONS 2011

Un certain nombre de subventions sont inscrites au budget cette année, en voici le détail :

ILLATS - BP 2011

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Art.	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention	INSERMECA TOULLENNE		50,00
6574		subvention	Nelle Asso. Franç. des Sclérosés en PI		40,00
6574		subvention	Association des paralysés de France		50,00
6574		subvention	Association des artistes aveugles		30,00
6574		subvention	Jardiniers de France		30,00
6574		subvention	Ligue Nationale Contre le Cancer		100,00
6574		subvention	Les Bleuets d'ILLATS		2 440,00
6574		subvention	Pupilles Enseignement Public 33		30,00
6574		subvention	Cyclo Club ILLADAIS		615,00
6574		subvention	Secours Populaire		30,00
6574		subvention	Moto Cross d'ILLATS (2 4 6 Roues)		2 440,00
6574		subvention	ADMR SECTEUR PODENSAC		100,00
6574		subvention	OGECC J.J LATASTE		100,00
6574		subvention	FNATH Section PODENSAC		50,00
6574		subvention	AFM TELETHON		50,00
6574		subvention	ASSOCIATION USEP ECOLE PRIMA		105,00
6574		subvention	Club UNESCO LANGON		30,00
6574		subvention	CPE Sports Scolaires LANGON		30,00
6574		subvention	Prévention Routière		60,00
6574		subvention	Club 3ème Age Amitié Fraternité		665,00
6574		subvention	Chambre de Métiers Gironde		30,00
6574		subvention	ASSO SPORTIVE COL. PODENSAC		110,00
6574		subvention	Asso. Membres Ordre National Mérite		100,00
6574		subvention	ACPG CATM Canton Podensac		500,00
6574		subvention	ILL'ARTS		95,00
6574		subvention	Association Illadaise Parents Elèves		145,00
6574		subvention	Asso Nationale Elus vigne et vin		160,00
6574		subvention	Asso. Girondine Infirmes Moteurs Céré		50,00
6574		subvention	Comité soutien Château RAUZE		100,00
6574		subvention	Le Fusil Illadais		1 085,00
6574		subvention	Les Amis de l'Aïrial Village de Barrouil		85,00
6574		subvention	Association Rambaud		130,00
6574		subvention	Tennis Club Illadais		1 810,00
6574		subvention	Association USEP		2 795,00
6574		subvention	Les Amis de l'Eglise St Laurent d'ILLAT		95,00
6574		subvention	SNEMM - 1610ème Section Locale LA		60,00
6574		subvention	Secours Catholique		230,00
6574		subvention	USIF ILLATS		2 440,00
6574		subvention	Croix Rouge Française		160,00
6574		subvention	TRG (RADIO CASTRES)		120,00
6574		subvention	ASAVPA		100,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Art.	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574		subvention	Les Restaurant du Coeur Gironde		70,00
6574		subvention	APIA -Inspection Académique-		20,00
6574		subvention	Amicale des Sapeurs Pompiers CADIL		100,00
6574		subvention	Entente Ecole Foot ILLATS LANDIRAS		1 200,00
6574		subvention	Réseau ASIF LANGON		120,00
6574		subvention	Guidon Portésien		100,00
6574		subvention	Association accueil des Familles		150,00
6574		RESTE A ATTRIBUER			2 195,00
657362		subvention	CCAS ILLATS		500,00
65737		subvention	DFCI ILLATS CERONS		550,00
65738		subvention	COLLEGE GEORGES BRASSENS PO		350,00
65738		subvention	CENTRE MEDICO SCOLAIRE GRADI		220,00

5) ELABORATION DU PLU PAR LE BUREAU D'ETUDES APIETA

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme par décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 4 mars 2010, le Conseil Municipal lors de sa réunion du 16 mars 2010 a décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il précise

- que le précédent PLU a été élaboré par le Bureau d'Etudes APIETA ó 17 Cours Xavier Arnoz - 33 082 BORDEAUX CEDEX
- que cet organisme connaît bien le territoire communal et a déjà effectué les études préparatoires et maîtrise bien ce dossier
- et qu'il lui a paru logique de faire à nouveau appel à l'APIETA pour l'élaboration du nouveau document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il semble difficile de confier cette mission à un autre organisme qui devra nécessairement réaliser de nouvelles études et retarder ainsi l'avancement des documents, entérine la proposition de Monsieur le Maire et accepte le devis établi par l'APIETA d'un montant de 19 980 ¤ H.T. soit 23 896.08 TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2011. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) ADHESION AU PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN ECLAIRAGE PUBLIC DU SDEEG

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention

d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 15 mai 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) DELIBERATION DELEGUANT AU MAIRE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il rappelle les termes de la délibération du 14 mars 2008 concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'alinéa 4.

Il invite le conseil municipal à reformuler ce paragraphe ; en effet, aucun seuil n'est plus mentionné à l'article L 2122-22, et le conseil municipal peut ainsi désormais déléguer au maire le suivi de la procédure d'un marché public quel que soit le montant de ce marché.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 - M. le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8) INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 13 avril 2006 et du 7 octobre 2009, une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) avait été attribuée à certains cadres d'emplois.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de compléter et de réactualiser la liste des bénéficiaires éventuels, certains agents ayant demandé une augmentation lors de la notation du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que l'Indemnité d'Administration et de Technicité pourra être attribuée à compter du 15 mai 2011 aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints Administratifs Territoriaux
- Agents de Maîtrise Territoriaux

- Adjoints Techniques Territoriaux
- Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Les bénéficiaires et le taux individuel sont déterminés par arrêté du maire selon la manière de servir et la prise en compte des responsabilités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements. Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans. Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 22 heures 10.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,